— BOULOGNE-SUR-MER. — Le mouvement général des voyageurs entre la France et l'Angleterre, par les ports de Calais, Boulogne, Dieppe et le Havre, pendant l'année 1880, s'est élevé à 439,424 voyageurs qui se décomposent de la manière suivante :

Calais, 157,915. Boulogne, 147,606. Dieppe, 33,235. Le Havre, 24,638.

Ces chiffres offrent une augmentation de 49,455 voyageurs sur l'année 1879.

— On écrit de Marchiennes à un journal de Lille :

« Une vieille femme habite avec son mari encore plus âgé qu'elle, près de Marchiennes, une antique caserne toute humide. La semaine dernière, un médecin fut appelé à donner des soins à l'époux, qui, étendu sur son lit, se tordait dans d'atroces douleurs. Le médecin s'informa d'abord des causes qui avaient pu occasionner ses douleurs.

» — Monsieur, dit la femme, mon homme se plaint depuis longtemps que les punaises l'empêchent de dormir ; pour le soulager, j'ai acheté une de ces boîtes de poudre dont on parle tant, et qui, selon moi, devait lui rendre le repos, et au lieu de cela, voyez dans quel état il se trouve ; cependant il n'a pris qu'à peine la moitié de la boîte.

» Comment ! cela irait-il si elle lui avait fait tout prendre ? »

— DOUAI. — Un vol de 2,200 fr. a été commis, ces jours derniers, au préjudice du receveur central de l'octroi de Douai. — Le coupable est inconnu.

— Lundi, à l'audience des appels correctionnels, le nommé Motte, prévenu de fraude, a tancé l'un de ses soulliers à M. Bottin, président.

Le soulier a atteint à l'épaule M. Lefebvre du parquet, conseiller.

Séance tenante, Motte a été condamné à 5 ans de prison et 5 ans de surveillance.

État-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 mars. — Clémence Beyls, au Sartel, maison Salembier, 35 — Eugénie et César Dejongha, jumeaux, rue du Chemin de Fer. — Alfred Ariekx, rue de la Basse-Masure, ruelle Fremaux, maison Jacquart, 6. — Oscar Hoornaert, rue Cadeau, 175. — Clémence Cattelain, sentier du Ballon, maison Caby. — Henri Schaeck, hameau du Pile, maison Delannoy. — Adrien Pollet, rue de la Basse-Masure, maison Waumersch.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 mars. — Angèle Lepoutre, 1 mois, rue de la Redoute, cour Delobel, 1. — Gustave Fay, 8 jours, rue Inkermann, 83.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DES AT-D'HALLUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Arthur-François-Joseph DESCAT, décédé à Roubaix, le 25 mars 1881, à l'âge de 6 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT d'ANGE de 1re classe, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 4 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 147.

Les amis et connaissances de la famille PARENTHOU-TROUSSEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Antoinette-Henorine TROUSSEAU, décédée à Roubaix, le 25 mars 1881, dans sa 64e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux VIGILES qui seront chantées le samedi 26 courant, à 5 heures 1/2, à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 27, à 9 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 28, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, *Hôtel Féraille*.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Croix, le lundi 28 mars 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Philomène DEBUY, épouse de Monsieur Charles-Alcide DECOTTIGNIES, décédée à Croix, le 25 février 1881, à l'âge de vingt-huit ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cour d'Assises de la Flandre-Orientale

Présidence de M. DE GOTTAL, conseiller à la cour de Gand.

LE CRIME
de la rue du Blanc-Ballot
A LILLE

AFFAIRE DOBBELAERE

DOUBLE ASSASSINAT

Audience du jeudi après-midi 24

Cette fois, il est absolument impossible de pénétrer dans le Palais de Justice. Chaque fois qu'un membre du jury ou un représentant de la presse apparaît aux environs, il en est réduit à hêler, à 50 pas de distance, le gendarme le plus rapproché, et il faut les efforts réunis de 6 vigoureux gendarmes pour ouvrir un passage.

Jusqu'à ce jour, les frais de ce procès célèbre s'élèvent à 12,000 francs.

On prévoit que le total montera à 20,000 frs. environ.

L'audience s'ouvre à 2 heures 40.

Suite de l'audition des témoins.

BRÉDART Henri, 45 ans, caissier chez M. Couture, agent de change, reconnaît l'accusé qui s'est présenté le 16 avril à 4 heures du soir dans les bureaux de M. Coulure. J'étais seul; il a offert en vente un titre de 500 fr. de rente. Je lui ai conseillé de le faire vendre le lendemain, ajoutant qu'autrement nous serions forcés de lui faire une retenue. Il a refusé. Le coupon de 125 francs était encore attaché. L'accusé dit que le titre appartenait à son père, riche négociant de Gand, qui, ayant à faire face à des échéances, s'était vu dans une gêne momentanée et avait pressé de vendre ce titre. On demanda la lettre d'envoi; il ne put la montrer. Il dit ensuite que son frère lui avait apporté le titre et que lui-même était déserteur belge. Le patron vint sur ces entrefaites et réclama un répondant. M. Dobbelaere me pria de l'accompagner et me mena dans deux cafés, dont deux patrons déclarèrent le connaître. De même chez les demoiselles Desmons. Tout cela ne me parut pas sérieux et je le dis au patron, qui offrit de prendre les titres, et d'expédier les trois quarts de la somme à l'adresse indiquée Dupuy, rue d'Isly, 34. Dobbelaere refusa et s'engagea dans la rue Nationale. Le lendemain, le patron me chargea de rechercher Dupuy, personne ne le connaissait. Intrigué, je me rendis chez Mlle Desmons et dis : ce personnage que j'ai accompagné ici hier est inconnu à son logement. — Oh ? — Dupuy, rue d'Isly, 34. — Mais il s'appelle Dupont, et demeure rue du Blanc-Ballot, 90. J'y courus : il venait de partir à 5 heures du matin. Mais Pêche me dit qu'il appartenait à une grande famille de Gand.

Les choses en restèrent là, quand, le 20 septembre, parut dans les journaux un signalement répondant à celui de Dupuy-Dupont et le signalant comme possesseur de titres de 500 fr. de rente et suspect. Mon attention fut éveillée ainsi que celle du patron : je tâchai de recueillir mes souvenirs et priai Degoo de recueillir des informations ultérieures. C'est à lui à raconter la suite.

LE CHEF DU JURY. — Dobbelaere n'a présenté qu'un seul titre ?

R. — Un seul.

Me DE BAETS. — Qu'a dit Pêche quand vous avez demandé qui était Dupont ?

R. — Il dit que Dupont était d'une grande famille de Gand et qu'il avait vu des obligations dans ses mains.

PÊCHE, rappelé, confirme le propos.

BRÉDART le maintient.

Me DE BAETS. — Le témoin a-t-il remarqué une égratignure à la joue de l'accusé ?

R. — Non. Je l'avais cependant bien en face de moi.

D. — Et Pêche ?

PÊCHE. — Le 16 au matin il n'avait pas d'égratigure.

Me DE BAETS. — M. Couture a-t-il vu une égratignure ?

BRÉDART. — Non, il m'en aurait fait part.

LE PRÉSIDENT. — Il aurait pu ne pas vous le dire.

DEGOO, 25 ans, magasinier à Lille, est gendre de M. Brédart. Le 19 septembre, mon beau-père me fit part de ses soupçons au sujet du titre de 500 fr. de rente et du nommé Dupuy, qui s'était présenté avec le titre chez M. Couture, et qui avait paru n'être autre que Dupont, rue du Blanc-Ballot, 90. Le lendemain, il m'en dit encore : Si ce Dupont a disparu après le 15 août, il est probable qu'il est l'assassin.

Me DE BAETS fait un signe de dénégation.

LE PRÉSIDENT. — Me de Baets, je ne vous permets pas ces signes. Vous pouvez interpeller le témoin, faire des signes, non.

LE TÉMOIN continue : Je suis allé chez Pêche, mais je ne suis pas entré, parce qu'il y avait 5 ou 6 clients. De là je me suis rendu chez Thelliez et Mme Thelliez m'a dit que Dupont avait disparu depuis longtemps. Thelliez étant entré, je lui demandai s'il croyait que Dupont pût avoir dans sa valise des valeurs de 12,000 francs. Ah ! pour ça, non ! dit-il; et la dame ajouta qu'il était parti le 9. Thelliez, la reprenant dit qu'il était parti après le 15, puis précisant, le 17 à 5 heures du matin. Je sortis et rencontrai le commissaire de police. Je me rendis au bureau central, où je mis au courant M. Gand qui m'accompagna chez MM. Thelliez, Pêche et Baudon. M. Gand me recommanda le silence et je répétai cette recommandation à mon patron que j'avais mis au courant. Nous allâmes ensuite prendre une chope au coin, où M. Pêche reconnut M. Van Hée qui écrivit sur mon calepin le vrai nom de Dupont : Omer Dobbelaere.

Le témoin soumet le calepin à la cour et continue : Survint M. Peismans qui confirma les renseignements de M. Van Hée. J'avertis la justice, et M. le procureur de la République, qui avait déjà télégraphié à Gand de rechercher Dupont, corrigea son avis en ce sens.

CAMILLE DEVRIENDT, femme Debruycker, 51 ans, dépose en flamand.

D. — Le 15 août vous avez rencontré l'accusé ?

R. — Oui, à 11 h. 45. J'étais sortie avec Henriette et Albert. J'habite rue de Tourcoing, près de la gare.

D. — Où alliez-vous ?

R. — Par la rue Nationale, je me rendais au magasin de la rue Colbert. J'ai rencontré M. Dupont, qui était venu 2 fois chez moi. Il m'invita à aller prendre le café avec sa femme, ajoutant : je suis pressé : j'ai un rendez-vous et je dois aller à Roubaix. Je viendrai prendre ma femme chez vous à 5 heures. A ce moment il n'était pas plus de midi. Je suis allée chez lui et la femme Dupont était en train d'habiller son enfant et me dit que son mari était sorti. La femme s'est essuyé le visage avec une serviette : j'ai dit : vous vous coifferez au moins ! » Elle a dit : « non, et nous avons emporté un pot de petites princesses. Nous sommes rentrées chez moi. Nous avons dîné ensemble, Mme Dupont était fort inquiète. Vers 3 heures, Dupont a frappé à la porte. Il s'est essuyé le visage et était fatigué. Il avait une égratignure à la joue gauche : je le fis observer. Mme Dupont répondit : C'est l'enfant qui a fait cela : je ne lui ai pas coupé les ongles. Dupont m'a demandé un verre d'eau, mais je lui ai donné une jatte de café et Louise lui a donné de l'eau pour se laver le visage. La femme a demandé : Avez-vous réussi ? Il dit : oui, d'ici à 2 ou 3 jours j'aurai une place de 7 à 8 fr. Antérieurement déjà ils s'étaient dit quelques mots à voix basse et avaient fait quelques signes d'intelligence.

DOBBELAERE ne sait rien de tout cela, tout ce que le témoin peut avoir vu, c'est une petite tache bleue à la joue. Ma femme n'a pas dit ce qu'on lui attribue ; il n'a pas été question d'une égratignure. Quand j'ai rencontré le témoin il était à peu près 3 h. 1/2.

LE TÉMOIN persiste, elle a vu l'heure à la gare.

LE MINISTÈRE PUBLIC. — Et vous êtes sûre du jour ?

LE TÉMOIN — Oui.

DOBBELAERE. — Le témoin peut se tromper.

LE TÉMOIN. — La femme Dupont était triste. A 3 heures, Dupont me dit qu'il revenait de Roubaix : j'ai exprimé mon étonnement. Il m'a répondu qu'il avait fait une partie du trajet en train.

DOBBELAERE ne sait rien de tout cela.

LE TÉMOIN a été quelque temps malade et a été soignée par la mère d'un filleul de M. Dupont; c'est ainsi que nous nous sommes liés. Dupont a dit : De Bruycker est riche et vous êtes pauvre, mais si je pouvais m'enrichir comme De Bruycker, je le ferais aussi.

LE TÉMOIN n'a jamais eu dans ses bras l'enfant Dupont, elle ignore si les ongles de l'enfant étaient bien coupés. C'était un bel enfant.

Dupont et sa femme sont partis avec mes enfants vers 4 heures 1/2.

Le lendemain soir, il est revenu vers 6 h. 1/2 avec sa femme, apportant un paquet d'habits que je l'avais priée de réparer. Elle pleurait et dit : Je dois partir, une dépêche me dit que mon enfant est malade. Elle m'apportait dans le paquet le reste de la cuisine. Elle ajoutait qu'ils ne comptaient rester absents que 2 ou 3 jours. J'ai offert de me charger de l'enfant ; ils ont refusé !

M. LE PRÉSIDENT. — Dobbelaere, vous persistez ?

R. — Oui.

D. — Vous croyez donc que le témoin est venu ici expressément pour mentir ?

R. — Non.

D. — Si.

D. — Non. Elle peut l'avoir oublié.

Me BEGHEREM. — A quel endroit de la rue Nationale le témoin a-t-il rencontré M. Dupont ?

R. — A quinze pas de chez lui.

D. — Donc le témoin avait déjà dépassé la grande imprimerie ?

R. — Je ne sais pas ce que c'est.

D. — Vous avez cependant déclaré que vous y aviez vu qu'il était midi.

Pas de réponse.

Me BEGHEREM. — Comment Dupont était-il habillé ?

R. — Il avait un paletot gris et un chapeau de mariage (sic, haute forme.)

Me BEGHEREM. — Vous avez dit à 3 heures : Comment, vous voilà déjà de retour de Roubaix, et je vous ai vu à midi, ou à midi et demi. Quelle heure avez-vous indiquée ?

R. — Aucune.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous l'avez déclaré.

R. — Non, c'est mal écrit ; on a voulu me faire parler français à l'interrogatoire.

Me DE BAETS. — Vous avez emporté les « petites princesses » de Dupont ?

R. — Oui, et je les ai préparées « avec une sauce aux oignons. » Nous étions encore à table quand Dupont est revenu.

M. LE CHEF DU JURY. — Le témoin a-t-il été à la messe ce jour-là ?

R. — Non, je n'ai pas été à la messe.

DE BRUYCKER Stéphanie, veuve Bourez, 26 ans, journalière, à Lille, est allée chez Dupont, à 11 h. 1/2, le 15 août : Sa dame était seule. Elle me dit que son mari venait de sortir.

D. — Vous en étiez étonnée ?

R. — Non.

D. — Vous n'étiez pas étonnée ?

R. — Oui, fort étonnée.

D. — Vous êtes allée chez votre mère ?

R. — Oui, au quart de midi ; elle venait de sortir.

Le lendemain, à 7 heures du matin, Dupont m'a appelée chez lui pour prendre le café. J'ai vu Dupont agité ; il l'était habituellement. Il se tournait constamment du côté de la maison Wattine. Je dis à Mme Dupont : Votre mari doit avoir une bonne amie de ce côté-là. Elle dit : Il n'en a pas ; il m'aime trop pour cela. Je suis restée jusqu'à 8 heures.

Un petit moment avant 8 h., j'ai vu arriver la voiture.

D. — Vous avez dit d'abord qu'à 9 h. 1/2, vous avez entendu la voiture.

R. — Oui, à 9 h. 1/2 à sa pendule. Je suis sortie quelques minutes après ; je suis allée à mon atelier rue de la Gare ; il m'a fallu à peu près une demi heure, et quand je suis arrivée à l'atelier, il était 8 h. 1/2 ; j'ai vu l'heure à l'horloge de la gare. La pendule de Dupont avançait d'une heure.

DOBBELAERE. — Je n'ai pas vu Stéphanie De Bruycker, le 16 août, au matin.

LE TÉMOIN persiste.

Stéphanie DE BRUYCKER a entendu une voiture qui s'est arrêtée devant la maison des dames Wattine ; je ne connaissais ni les dames ni le n° de la maison. Plus tard, j'ai su que le crime avait été commis dans cette même maison. La voiture s'est arrêtée et le cocher a sonné. M. Dupont a cru que ces dames sont aux bains de mer.

D. — LE Voiture ne s'arrêtait-elle pas devant M. De Swarte ? Et n'était-ce pas quelques jours auparavant ?

R. — Non.

LE CHEF DU JURY. — L'accusé a-t-il dit : « ces dames ? »

R. — Oui.

DOBBELAERE. — J'ai dit « ces gens. »

LE TÉMOIN. — Dobbelaere était très agité. Je n'ai parlé de cette voiture que le 4 septembre au menuisier Coutelle. Je n'avais pas le moindre doute. J'allais souvent chez M. Dupont : je n'ai jamais remarqué si son enfant avait les ongles bien coupés.

J'ai toujours considéré M. Dupont comme un très honnête homme. Dupont était agité à cause de la maladie de son enfant.

Me BEGHEREM. — Quand vous avez été interrogé à Lille, avez-vous eu un entretien avec M. Pêche ?

R. — Non.

Me BEGHEREM. — Devant M. De Smedt vous avez dit le contraire.

LE PRÉSIDENT. — Pêche ne vous a-t-il pas dit : Dupont est parti immédiatement après vous ?

R. Il a dit cela le 17 août.

D. — Et vous n'avez pas parlé à Pêche le jour de votre audition ?

R. — Je ne le crois pas.

Me BEGHEREM. — Vous avez déclaré le contraire. A quelle heure êtes-vous allée chez Dupont le dimanche ?

R. — A 11 h. et de là chez ma mère à 11 h. 1/2.

Me BEGHEREM. — Le ministère public déclare dans l'acte d'accusation que ce témoin avait intérêt à constater l'heure parce qu'elle se rendait à son travail à l'épicerie moderne. Or ce témoin a déclaré à deux reprises différentes qu'il était allé chez sa mère. Aujourd'hui, elle change d'avis.

R. — Je n'ai jamais déclaré cela. Je suis allée à l'épicerie, mais comme la patronne n'était pas encore levée, je suis venue chez ma mère. Je suis retournée bientôt et j'ai trouvée madame levée.

Me BEGHEREM. — Le témoin a passé, le lundi, une heure chez Dupont. A-t-elle remarqué des égratignures au visage de Dupont ?

R. — Non. Je ne l'ai pas fixé.

D. — Pourquoi ?

R. — Il a des yeux qui ne me vont pas.

D. — N'y a-t-il pas des gens dont les yeux vous vont trop ? L'accusé a dû écrire une lettre à votre amant ?

R. — Je puis avoir un amant : je suis veuve, je suis libre. (Bruit).

DE BRUYCKER Louise, 23 ans, domestique, n'a pas été à la messe le 15 août ; elle n'est sortie que l'après-midi. Ma mère n'est sortie qu'à 11 h. 1/2 et est revenue à 1 h. 1/2 avec Mme Dupont. A 3 h. nous avons eu fini de dîner et Dupont est venu à 3 h. 1/2 couvert de sueur et dit qu'il avait été à Roubaix à pied. On a remarqué des égratignures sur la joue et Mme Dupont a dit : Ce doit avoir été l'enfant, je ne lui coupe jamais les ongles.

DOBBELAERE persiste à nier ce point.

LE TÉMOIN. — Dupont a parlé bas à sa dame. Celle-ci a demandé s'il avait réussi. Il dit : Oui, j'ai une place de 7 ou 8 fr. Le soir il nous a régalés, sa femme, ma sœur Henriette, mon frère Albert et Anastasie Minet. Nous avons bu du cognac chez lui, nous sommes allés dans deux cafés. Il a voulu nous conduire au café chantant, mais il était trop tard, il était 10 h.

Le 16 j'ai vu M. Dupont le soir : le témoin répète le récit de sa mère sur ce point.

Stéphanie DE BRUYCKER, rappelée, déclare qu'elle savait que Dobbelaere cherchait de l'ouvrage. Elle ignorait qu'il se fût présenté au tramway. Mme Dupont se plaignait de ce que son mari n'eut pas de travail.

DE BRUYCKER Louise a entendu sa mère s'étonner que Dupont fut déjà de retour à 3 h. 1/2 de Roubaix.

Il est 5 heures 1/2. L'audience est suspendue.

Elle est reprise à 5 h. 50.

M. DE BAETS. — L'accusé s'est rappelé un fait très précis. Peu de jours avant le crime, l'accusé ayant besoin d'un marteau en a demandé un à Mme Thelliez, qui n'a pas pu le lui prêter. Je demande que, en vertu de votre pouvoir discrétionnaire, cette dame soit entendue.

LE PRÉSIDENT. — Il en sera ainsi.

DE BRUYCKER Henriette, 23 ans, servante à Lille, reconnaît l'accusé. Elle est sortie avec sa mère le 15 août à 11 h. 45 : elle a regardé l'heure à la maison. Elle n'a pas rencontré d'horloges sur le trajet et n'a pu voir celle de la gare. Elles ont rencontré Dupont rue Nationale à 5 ou 6 minutes de la rue du Blanc-Ballot. Il pouvait être midi et demi.

LE TÉMOIN confirme le récit de sa mère. Elle n'a pas vu que Dupont eut des égratignures, mais elle a entendu sa mère demander à Dupont s'il s'était battu. Je suis allée avec mon amie Minet et Louise et Albert chez Dupont où nous avons pris du café et du cognac. Nous avons pris deux chopes. Dupont payait. Il était trop tard pour aller au café chantant. Le lendemain nous sommes allées avec Stéphanie chez Dupont, c'était l'après-midi. Dupont est sorti au bout de 10 minutes. Le soir nous l'avons rencontré qui disait qu'une dépêche lui annonçait que son enfant était mourant. Vers huit heures, on a apporté à Dupont un petit paquet contenant une robe.

DOBBELAERE maintient qu'il était 9 heures, le matin du 15, quand il a rencontré le témoin.

Le soir, le témoin n'a pas vu qu'il eût des égratignures, elle n'a pas l'habitude de regarder dans la figure des gens.

DE BRUYCKER, Albert, 20 ans, garçon de café, à Amiens, est sorti le dimanche vers midi ou midi moins le quart, mais il n'a vu l'heure nulle part. Il est sorti avec sa mère et avec Henriette. Il a rencontré Dupont vers midi et demi. Il confirme sur ce point la déposition de sa mère et de sa sœur. Il n'a pas vu d'égratignures sur le visage de Dupont, mais il a entendu sa mère demander s'il s'était battu. Le soir il est sorti avec Dobbelaere, Dobbelaere ne régalait pas. Il a chanté et même il n'a pas achevé sa chanson, ayant mal à la gorge.

Le 16 avril, vers 6 h. ou 6 h. 1/2, M. Dupont est venu rapporter un paquet d'effets, disant qu'il rentrait à Gand, son enfant étant malade. Il a dit qu'il reviendrait peut-être.

MINET Anastasie, 23 ans, lustreuse de fils à Lille, reconnaît Dupont. Les demoiselles De Bruycker sont venues la chercher vers 5 h. Nous avons bu un cognac chez Dupont et nous sommes sortis. A la Grand'Place nous avons rencontré des amis; nous avons continué et bu deux cannettes de bière. Dupont m'a demandé quel quartier j'habitais.

— Le quartier St-Sauveur.

— Le café y a un mauvais goût, dit-il, il s'y passe de drôles de choses.

— Comment ?

— Parce que la police ne parvient pas à découvrir le criminel de la rue des Etaques et elle ne le trouvera pas; elle est trop bête.

DOBBELAERE ne se souvient pas avoir tenu ce propos.

LE TÉMOIN connaît les demoiselles De Bruycker depuis 3 ans, elle a oublié depuis quand elle connaît l'accusé.

DOBBELAERE n'a pas tenu le propos en question ; il savait où habitait le témoin. Il ne connaît pas le crime de la rue des Etaques. Le propos en question est un roman inventé après qu'on a su que j'avais eu les valeurs que j'ai honnêtement trouvées (hilarité.)

LE TÉMOIN est allé à 11 h chez les De Bruycker : Henriette était encore à sa toilette.

Le témoin a remarqué des égratignures au visage de l'accusé.

Me DE BAETS. — L'accusé a une tache rouge au visage.

L'accusé est conduit devant le témoin, qui ne reconnaît pas la tache en question.

DROULERS, Victor, 42 ans, cabaretier à Roubaix, ne reconnaît pas l'accusé.

DOBBELAERE a pris chez le témoin, un verre de bière le dimanche à 9 heures du matin, en allant à pied à Roubaix.

LE TÉMOIN. — Le car passe devant ma maison. Je ne me souviens pas que l'accusé soit entré chez moi le 15. Je faisais le service. Ma femme n'a pas paru avant 1 heure. J'étais seul à la maison. Il y a une société de tir qui s'appelle le *Canon d'or*. Je n'ai pu quitter qu'à 1 h. Ma pièce était avec moi. Elle a 12 ans.

D. — Dobbelaere, est-ce elle qui vous a servi ?

L'ACCUSÉ. — J'ai oublié qui m'a servi.

LE TÉMOIN. — A 9 h. du matin je servais. Il y avait bien 50 personnes à ce moment dans le cabaret, parce qu'il avait des enterrements. J'ai parfaitement pu ne pas voir l'accusé.

LE CHEF DU JURY. — On n'en fait pas les jours de grande fête.

LE TÉMOIN. — On en fait chez nous.

DOBBELAERE. — Il y avait assez bien de monde. J'ai bu ma chope, le regard tourné vers la fenêtre, pour voir si je ne voyais pas passer Wantier.

CAUTELLE, Amand (dit Simon) 38 ans, menuisier à Lille, a eu une conversation avec Stéphanie De Bruycker le 4 septembre jour de la découverte du crime, Stéphanie a dit qu'une voiture s'était arrêtée un jour devant la maison Wattine et que Dupont avait crié que ces dames étaient aux bains de mer.

D. — Elle n'a pas dit le jour ?

R. — Non.

D. — A quel propos disait-elle cela ?

Le témoin ne comprend pas.

D. — C'était bien la maison Wattine ?

R. — Oui.

On renonce à l'audition de M. Couture.

L'audience est levée à 7 h.

Audience du vendredi matin 25

La foule est un peu moins considérable qu'hier, malgré le jour de marché et l'ouverture de la foire. Les gendarmes sont encore plus nombreux que précédemment; hier ils étaient 20, et néanmoins on a subtilisé 2 portemonnaies, à l'audience, dans l'enceinte réservée, et le vestiaire lui-même n'a pas été à l'abri des visites de MM. les voleurs qui ont emporté des parapluies des membres de la cour. On s'attend à voir enlever, un de ces jours, les magistrats eux-mêmes !

L'audience s'ouvre à 10 heures. L'accusé est assez abattu.

MM. Piecq et Deny sont autorisées à s'éloigner, ils seront entendus cette après-midi.

WANTIER Eugène, 34 ans, ancien contrôleur au tramway à Lille, reconnaît l'accusé. Il est aujourd'hui receveur de l'*Industrie économique*, à Lille. Un jour je me suis trouvé dans un estaminet avec Rousseau et Dupont. Il comptait entrer au service de M. Baudon. L'accusé me dit qu'il y avait gagné cent francs par mois. Le 15 août à midi 30, Dupont me rencontra près du car et demanda s'il ne pourrait pas aussi entrer au tram. Je dis : Oui, si vous êtes un honnête homme. Nous allâmes prendre une chope et il me dit qu'il revenait à pied de Roubaix. Or, ses chaussures étaient fines et immaculées, et la route était poussiéreuse. Nous sortîmes à 1 heure, et à 2 heures nous prîmes le car ensemble. Je remarquai un mouvement d'hésitation. Le 16 août, j'étais de service à 10 heures 1/2. Je vis Dobbelaere dans le car; il me dit qu'il avait écrit une demande d'entrer au tramway, mais qu'il ne l'avait pas portée. Je ne l'ai plus revu. C'était au croisement de la Croix-Blanche. C'était entre 10 h. et 10 h. 1/2. Je faisais le contrôle dans le car.

Sa toilette ne m'a pas frappé, je ne l'ai vu que deux fois, il était chaque fois très-proprement vêtu. Il me dit qu'il avait quelques obligations qu'il vendait au fur et à mesure de ses besoins.

DOBBELAERE. — Le 15 août, j'ai vu M. Wantier à onze heures, et je venais de la boutique de cigares.

D. — Ce débit est-il dans la même direction que le car ?

LE TÉMOIN. — Non.

D. — Dobbelaere, vous maintenez être allé à pied à Roubaix ?

L'ACCUSÉ. — Oui. La route était propre, il n'avait plu depuis huit jours ; j'ai essuyé la poussière de mes bottines avec mon mouchoir.

LE TÉMOIN. — Vous dites m'avoir vu à onze heures (*se levant*) Vous mentez ! (*criant*) Je n'étais pas de service à onze heures.

LE PRÉSIDENT. — Taisez-vous !

LE CHEF DU JURY. — Quand avez-vous pris le service ?

R. — Je n'ai vu Dobbelaere qu'à midi 36. (*Le témoin paraît fort surexcité.*)

DOBBELAERE. — M. le président, j'avais porté ma requête; me permettez-vous de m'expliquer ?

LE PRÉSIDENT. — Non, taisez-vous.

LE TÉMOIN. — La distance de Lille à Roubaix est de 11 kil. 1/2; le service se fait en 50 minutes.

D. — Dobbelaere, combien de temps avez-vous mis à faire le trajet ?

R. — Je suis parti à 8 heures passées; je suis arrivé entre dix heures et demie et onze heures. C'est alors que j'ai vu M. Wantier.

LE TÉMOIN. — De midi 36 à 1 h. je n'ai pas quitté Dupont ; il m'a donné son adresse : Omer Dupont.

D. — Le *Petit Journal* portant la date du 15 peut-il être acheté la veille ?

R. — Non.

Me DE BAETS. — Le témoin dit n'être pas entré en service avant midi. Or, il a dit à M. De Smet qu'il était de service jusqu'à 10 h. 1/2 et ensuite depuis 11 h. 1/2.

R. — C'est vrai, mais j'ai, depuis lors, consulté les feuilles de service. J'ai dit que j'avais vu Dupont entre midi et 1 h.

Me DE BAETS. — L'accusé vous a-t-il présenté des cigares ?

R. — Oui, très fins.

D. — Le débit de cigares est la troisième maison ; à la place de Roubaix, commence un tram à chevaux sur Tourcoing.

R. — Oui.

D. — En causant avec Dobbelaere, avez-vous vu une musique ?

R. — Non, je n'ai pas vu la procession.

D. — Cependant elle est rentrée à midi 15 et a fait encore le tour de la place.

R. — Le local n'est pas à la Grand'Place.

D. — Vous avez dit le contraire au juge d'instruction ?

R. — Du reste, la musique n'a pas passé par la Grand'Place ; je l'aurais entendu : mes fenêtres donnent sur la Grand'Place.

LE PRÉSIDENT. — Le local est à 300 mètres de la Grand'Place.

Me DE BAETS. — Qu'avez-vous bu avec l'accusé ?

R. — Deux verres de bière ; Dobbelaere a payé.

LE TÉMOIN dit que, le lundi, il a encore dit à Dobbelaere : Vous pouvez attendre qu'une place soit vacante.

VAN BECELAERE, Hilaire, 25 ans, employé au tram, à Lille, a connu l'accusé sous le nom de Dobbelaere. Je l'ai vu le 16 août au faubourg St-Maurice dans la grande-rue où passe le car à 5 ou 6 minutes de Lille. Il allait vers Roubaix. Je ne suis pas bien certain de l'heure.

D. — Vous avez dit d'abord vers 11 h.

R. — J'ai dit entre 9 et 11 h.

D. — Vous ne pouvez pas préciser ?

R. — Non.

D. — Vous étiez de service ?

R. — Oui.

D. — Comment pouviez-vous boire un verre ?

R. — C'était entre 2 départs.

LE TÉMOIN a accosté l'accusé qu'il avait connu au 7e de ligne. Je l'ai appelé de son nom de Dobbelaere : il a pâli et m'a dit qu'il s'était amusé à Lille. Nous avons pris un verre et nous nous sommes donné la main ; sa main tremblait.

D. — Dobbelaere, aviez-vous fait des excès la veille ?

R. — Non. Ma main ne tremblait pas. Le témoin se trompe.

LE MINISTÈRE PUBLIC. — Pourquoi avez-vous dit vous être amusé à Lille ?

DOBBELAERE. — J'ai dit que j'y demeurais.

LE TÉMOIN. — Vous avez dit que vous alliez à Roubaix dîner chez votre sœur.

DOBBELAERE. — J'ai parfaitement dit que j'allais à Roubaix ; je n'ai pas parlé de sœur ; j'ai dit que j'habitais Lille. Le témoin m'a fait remarquer que j'avais pâli depuis 3 ans qu'il ne m'avait vu.

LE PRÉSIDENT. — Ah ! vous ne pâlissiez pas au moment même ?

LE TÉMOIN. — Il a un peu pâli quand je l'ai appelé de son nom de Dobbelaere.

Me DE BAETS. — C'est une impression inconsciente.

DOBBELAERE. — J'ai pris le tram pour le pont du Lion d'Or, ensuite j'ai demandé un coupon pour Roubaix ; je n'ai pu en obtenir et ai dû attendre le car.

D. — Combien de temps y avait-il à attendre ?

LE TÉMOIN — De 10 à 15 minutes.

GRIFFON, Emile, employé au tramway, n'a jamais vu l'accusé. Je connais Van Becelaere, qui m'a raconté, un jour, avoir rencontré un ancien camarade. Ma femme a été appelée chez le juge d'instruction pour déclarer si Dobbelaere n'avait pas présenté une requête à l'administration du tramway : elle croyait qu'oui, mais ne savait à quelle heure. Van Becelaere m'a dit avoir fait la rencontre de Dobbelaere entre 10 et 11 heures.

VAN BECELAERE, rappelé, dit qu'il a vu Dobbelaere le lundi. Il le sait, parce que Dobbelaere a payé les deux tournées, Van Becelaere n'ayant plus d'argent en poche. Je n'ai pas remarqué que Dobbelaere eût un paquet en poche.

DOBBELAERE. — J'ai vu le témoin à 8 heures 1/2. J'ai pris le tram jusqu'au pont du Lion d'Or, comme je l'ai dit.

D. — Combien y a-t-il de la place de Tourcoing à la Grand'Place et jusqu'au pont du Lion d'Or ?

LE TÉMOIN. — Pour la première distance, je l'ignore; pour la deuxième, 12 ou 14 minutes. Je suis employé au tram à vapeur.

LE MINISTÈRE PUBLIC. — Se peut-il que Dobbelaere vous ait vu entre 8 et 9 heures ?

R — Oui : on ne remarque pas toujours l'heure quant on boit un verre.

CORNETTE Paul, conducteur de tramways à vapeur à Lille, ne reconnaît pas l'accusé. J'ai fait le service de Lille à Roubaix de juillet à janvier ; il y a 11500 mètres de Lille à Roubaix ; le service doit se faire en 50 minutes.

On présente au témoin une carte de Lille, il n'y comprend rien.

LE TÉMOIN énumère les arrêts du tram.

Toutes les demi-heures, il part un car pour Roubaix ; il y a un service spécial jusqu'au pont du Lion d'or.

Me BEGHEREM. — Le ministère public a déclaré, il y a deux jours, que Dobbelaere pouvait avoir quitté Lille à midi cinq et être arrivé à Roubaix à midi 25. Or, voici le guide du railway du Nord (service d'été), le train part à midi 25 et arrive à midi 45, ce qui renverse tout à fait ce système. Je demande que la pièce soit jointe au dossier.

Il en sera ainsi.

LE MINISTÈRE PUBLIC. — N'interprêtez pas mes indications. L'heure du livret peut ne pas concorder avec l'heure de la gare de Lille.

M. DE BRIX. — C'est l'heure de Paris, celle de la gare de Lille. La ville de Lille avance de dix minutes sur la gare.

RENAUDIN, domestique à l'école St-Joseph, ne reconnaît pas l'accusé ; il a hésité plusieurs fois dans ses dépositions antérieures. Le président l'interroge.

LE TÉMOIN. — Je ne comprends pas, je suis sourd de l'oreille gauche.

D. — Eh bien, avancez l'oreille gauche.

LE TÉMOIN. — Le 15 août, j'ai été envoyer chercher le docteur Englebert, rue Blanc-Ballot. Il était 7 h. 1/2. Vers le n° 90, j'ai entendu une dispute, mais je crois que le bruit provenait de la maison vis-à-vis du n° 90. J'ai entendu une chute d'un corps lourd sur le plancher. Un instant après, je vis sortir de la maison vis-à-vis du n° 90, un monsieur assez bien mis, ayant la tournure de l'accusé et portant un habit jaunâtre ou grisâtre.

L'ACCUSÉ se présente au témoin qui ne le reconnaît pas. Ce monsieur a passé la rue Masséna et est entré dans une autre maison un peu plus loin.

J'ai vu sortir un instant auparavant un autre monsieur du No 83 ou 90 : je ne suis pas sûr.

D. — Vous avez déclaré d'abord que ce monsieur sortait du n° 90.

R. — Je ne me rappelais pas bien. J'ai écrit une lettre à M. le juge d'instruction, j'étais très inquiet de ma déposition. Je n'ai pas vu le monsieur tirer la porte : je l'ai vu devant le No 90. Il pouvait toutefois sortir du No 88, maison de M. Englebert.

D. — Vous avez dit d'abord que ce monsieur avait donné un tour de clef ?

R. — J'ai hésité après coup, comme, au moment où je l'ai vu, je n'étais pas encore devant le No 88. Ce monsieur peut être sorti du No 88 ou 90.

D. — Cela est conforme à vot